



Journée de la Fiscalité des PME

Jeudi 8 mai 2025 - 8h50 à 16h45

Séminaire hybride (en présentiel ou en ligne)

Animé par **Thierry Obrist** et **Benjamin Chapuis** Séminaire organisé dans le cadre du CAS en Fiscalité des PME et du NOUVEAU CAS en TVA

En partenariat avec :











Concept et objectif du séminaire

Comme chaque année, la Haute école de gestion Arc et l'Université de Neuchâtel ont le plaisir de vous proposer, à Neuchâtel mais aussi chez vous, la Journée de la Fiscalité des PME du 8 mai 2025. Celle-ci s'inscrit dans le cadre du CAS en Fiscalité des PME, une formation pratique postgrade fournissant aux participant-e-s une expertise en fiscalité des petites

et moyennes entreprises. Sous un angle pratique et actuel, la Journée est organisée sous forme d'études de cas tirés de situations réelles, lors desquels des praticien·nes et académiques reconnu·es aborderont des thèmes de grandes importances pratiques pour le quotidien des PME.

Public cible

- Toute personne impliquée dans le conseil aux PME.
- Avocat-e-s, juristes, notaires, expert-e-s comptables et fiscaux, expert-es fiduciaires, comptables

confirmé-e-s en fiduciaire ou en entreprise, conseiller-ère-s en assurance, banquier-ère-s, employé-e-s d'administrations publiques, etc.

Contenu / Mots-clés

La journée du 8 mai 2025 commencera par un tour d'horizon des actualités fiscales que tout-e bon-ne praticien-ne doit connaître en matière de TVA. Nous parlerons ensuite de l'impôt sur la fortune pour les entrepreneur-euse-s en étudiant l'impact de la forme juridique de l'entreprise, des distributions de dividendes au lieu de paiements de salaires, de l'attribution à la fortune commerciale et de l'application de boucliers fiscaux. Nous aborderons la problématique des provisions pour vacances et leur traitement différent en droit comptable et en droit fiscal avant de réfléchir au financement d'entreprises, en particulier le risque qu'un prêt soit qualifié en obligation (règles de 10/20 créanciers) et le traitement des prêts convertibles (en particulier en cas de discounts octroyés par rapport au prix d'un tour de financement). L'après-midi, nous

verrons la fiscalité des plans d'intéressement de collaborateurs-trices du point de vue de l'entreprise en prenant en compte des jurisprudences récentes sur le rachat d'actions propres en lien avec le principe de l'apport en capital, d'une part, et le droit de timbre de négociation, d'autre part, avant d'examiner l'application - sous un angle pratique - l'imposition privilégiée du bénéfice de liquidation de l'indépendant. La journée se poursuivra avec l'examen des possibilités de pérenniser le patrimoine de l'entrepreneur-euse en créant une fondation et en cherchant à déterminer les conséquences fiscales de l'apport du patrimoine, des possibilités d'exonération ainsi que des distributions aux bénéficiaires. Nous finirons en passant en revue les jurisprudences les plus importantes dans le domaine de la fiscalité des PMF

Responsables du séminaire



Prof. Dr. Thierry Obrist Université de Neuchâtel



Prof. Benjamin Chapuis Haute école de gestion Arc

Inscription

Délai: 24 avril 2025

En ligne sur: www.he-arc.ch/agenda/journee-de-la-fiscalite-des-pme-2025

Finance d'inscription

CHF 390.- pour la Journée

L'inscription sera confirmée par courriel. En cas de désistement après le délai d'inscription, la finance d'inscription sera considérée comme due et non-remboursable.



Programme

3	
08h30	Accueil des participants
8h50	Ouverture de la journée MM. Benjamin Chapuis et Thierry Obrist
09h00	Actualités dans le domaine dans la TVA Mme Isabelle Homberger Gut
09h30	L'entrepreneur et l'impôt sur la fortune (y compris bouclier fiscaux) M. Cedric Panchaud
10h15	Pause
10h45	Les provisions pour vacances – droit comptable et droit fiscal M. Benjamin Chapuis
11h15	Financement d'entreprises – qualification en obligations et prêts convertibles MM. Lionel Delgado et Rachid Boss
12h00	Repas
13h15	Plans d'intéressement – Aspects employeurs (impôt à la source, charges sociales, actions propres et droits de timbre) M. Didier Nsanzineza
14h00	Imposition privilégiée du bénéfice de liquidation (art. 37b LIFD) — aspects pratiques M. Yves-Alain Cavin
14h45	Pause
15h15	La pérennisation du patrimoine de l'entrepreneur-euse par la création d'une fondation M. Alexandre Niederhauser
16h00	Revue de jurisprudences récentes dans le domaine de la fiscalité des PME Mme Isabelle Gioielli
16h30	Clôture
16h45	Fin du séminaire
Les pauses-café sont offertes par UBS	

Intervenant·es

Rachid Boss, Lic. iur., avocat, Lenoir Delgado & Associés SA, Genève

Yves-Alain Cavin, titulaire d'un Master en économie, expert fiscal CSI, Service des contributions, La Chaux-de-Fonds

Benjamin Chapuis, expert-comptable diplômé, Professeur associé HE-Arc, Neuchâtel

Lionel Delgado, Lic. iur., avocat, expert fiscal diplômé, Lenoir Delgado & Associés SA, Genève

Isabelle Gioielli, Lic. iur., CAS en Fiscalité des PME, CORE, Fribourg

Isabelle Homberger Gut, Lic. iur., experte-fiscale diplômée, Homberger TVA Sàrl, Fribourg

Alexandre Niederhauser, titulaire d'un Master en économie, Athemis, Neuchâtel

Didier Nsanzineza, avocat, expert fiscal diplômé, Kellerhals Carrard, Genève

Thierry Obrist, Dr. iur., avocat, LL.M., Professeur à l'Université de Neuchâtel et LE/AX Avocats, Neuchâtel

Cedric Panchaud, Dr. iur., expert fiscal diplômé, avocat et titulaire du brevet de notaire, Beker Guiramand & Associés. Genève

Lieu selon votre choix

En présentiel

Auditorium 1, 2º étage (salle 224) HEG - Haute école de gestion Arc Campus Arc 1 Espace de l'Europe 21 2000 Neuchâtel

Accès

Les places de parc à proximité immédiate de Campus Arc 1 sont limitées (stationnement payant au P+R2). Nous vous conseillons de privilégier les transports publics. Campus Arc 1 se situe à 500 mètres à l'est de la gare.

Contact

Sandrine Schaeren Romano sandrine.schaerenromano@he-arc.ch Tél. +41 32 930 20 38 HEG - Haute école de gestion Arc

Espace de l'Europe 21 2000 Neuchâtel www.heg-arc.ch

En ligne

Le nombre de places « en présentiel » étant limité, nous appliquerons la règle de la « première personne arrivée, première personne servie ».

Connexion

La veille du séminaire, l'adresse de connexion sera communiquée par courriel à tous les participant-e-s ayant opté pour la version « en ligne ».

Journée de la Fiscalité des PME

Jeudi 8 mai 2025